

outre le premier Président chargé, au nom de la Cour, de rappeler audit Duc d'Harcourt, que l'obligation étroite du serment qu'il a prêté, en qualité de Pair de France & de Membre du Parlement, auroit dû l'empêcher de se charger d'ordres contraires au bien du service dudit Seigneur Roi & à ses vrais intérêts.

Ce même jour le Parlement fit afficher un Arrêt portant défense de payer les nouveaux droits dans toute l'étendue de son ressort. Cet Arrêt fut presque aussitôt arraché, par ordre du Duc d'Harcourt, des lieux où il avoit été affiché; mais le Parlement le fit réafficher le lendemain.

Cette conduite du Parlement de *Rouen*, & des Remontrances pleines d'expressions peu mesurées qu'il a faites contre les Edits & la Déclaration du Roi, ont paru outrager la Majesté Royale, aussi Mr. le Chancelier lui a écrit la Lettre que voici.

M E S S I E U R S ,

Il a été rendu compte au Roi des Remontrances que vous lui avez adressées. Sa Maj. n'a pas été peu surprise de voir l'abus que vous faisiez du pouvoir qu'elle vous a confié, en vous permettant une critique amère du nouvel arrangement, qu'elle n'a mis dans l'administration des Finances de son Royaume, qu'après s'être bien assurée que c'est le moyen le plus solide de procurer à ses Sujets des soulagemens réels & durables, dûs à leur courage & à leur fidélité.

Depuis quand des Magistrats, fidèles à la Justice, attachés à leur Patrie, affectionnés à leur Prince, jaloux par conséquent du maintien de son autorité, se sont-ils crus en droit d'examiner sa conduite; de jeter des regards inquiets sur son administration & de s'expliquer de manière à faire entendre qu'à certains égards & dans des circonstances délicates il doit leur en rendre compte ? A quel titre se sont-ils